



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/056
Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) par décision DIR 19/272 en date du 18/12/2019 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 20-146 à la Société COMPAGNIE MARITIME NANTAISE - 4 rue Marcel Paul – 44000 NANTES, SIREN n° 420 454 399, portant sur les dépendances suivantes décrites ci-dessous.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, techniques et au regard des conditions particulières d'occupation puisque le navire ne peut être implanté que sur le poste RORO1, afin de lui permettre de rester en lay by en raison de la crise sanitaire COVID 19.

Description de la dépendance : une surface de plan d'eau d'une superficie de 2 353,89 m² et un linéaire de bord à quai d'une longueur de 115,50 ml, situés au Centre Roulier – RORO1, sur la commune du Havre.

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 4 mois à compter du 09/06/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 20-146 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.